

2023-032

SEANCE DU **MARDI 28 MARS 2023**

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

*Le mardi 28 mars 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 21	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

### PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

### ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Anne LUMEAU À Jean-Luc DUPONT, Jean-Marc NARDI À Jean-Jacques BILLARD, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Jean-François DAUDIN À Patrick GOUPIL, Laurent BAUMEL À Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ À Frédéric DAVIET.

### ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise BAUDIN

**Convention de mutualisation de service avec la Mairie de Chinon  
pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments communautaires  
sur le territoire de Chinon  
Renouvellement**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Code Général de la Fonction Publique ;*

Depuis 2014, une convention de mutualisation des services est passée avec la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire, concernant l'entretien des bâtiments communautaires situés sur le territoire de CHINON.

Pour des questions de facilité et de cohérence de déplacement sur territoire, l'entretien du Point Jeune est assuré par un agent de la Ville de Chinon à raison de 3h par semaine.

La convention de mutualisation est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

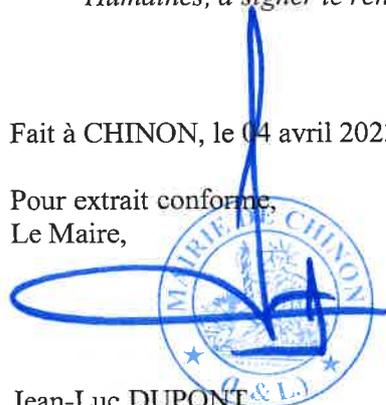
Afin de régulariser la situation, il est proposé de renouveler cette convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022, date de la reprise de la compétence ménage par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :*

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mutualisation de service entre la ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire pour les missions d'entretien /nettoyage du Point Jeune situé sur le territoire de Chinon pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou Monsieur DAMMERY, Adjoint délégué aux Ressources Humaines, à signer le renouvellement de la convention de mutualisation.

Fait à CHINON, le 04 avril 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 19/04/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.